

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - IDENTITÉ VISUELLE



ARTICLE 1 - CHAMPS D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente ont vocation à compléter le contrat auquel elles se rattachent. Elles définissent l'ensemble des conditions régissant de plein droit la vente de nos services de création graphique et d'impressions.

Au cas où une disposition dans les conditions générales de vente serait contraire aux stipulations contractuelles particulières, ces dernières primeront. Le fait pour EXPERT SA de ne pas se prévaloir de ces conditions, à quelque moment que ce soit, ne vaut pas renonciation à celles-ci.

ARTICLE 2 - SERVICE PROPOSÉ

La prestation de service proposée par Expert SA est la création d'une identité visuelle (logo par exemple) et/ou de supports graphiques (carte de visite par exemple). Expert SA propose également d'imprimer des supports papier.

La mission exacte que se doit de remplir Expert SA est celle décrite dans le bon de commande.

S'agissant des impressions, Expert SA sous traite l'impression auprès d'un imprimeur Français.

En cas de question relative au service proposé, le Client peut contacter le support technique au 0820 020 330 du lundi au jeudi de 9h à 13h et de 14h à 18h et le vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h ; hors jours chômés sauf cas de force majeure ou interventions de maintenance, ou par e-mail à webdesign@expertsa.fr

ARTICLE 3 – DEVOIR DE COLLABORATION DU CLIENT

Le Client s'engage à collaborer activement avec Expert SA en lui fournissant les informations nécessaires à la réalisation du travail commandé, qu'il s'agisse de documents textes, logos, photographies ou toutes autres informations. En cas de non-respect de cette obligation au bout de 6 mois, Expert SA se réserve le droit de prélever l'entier prix de la prestation. Le Client pourra et devra toujours fournir ces informations mais le prix entier de la prestation sera dû.

ARTICLE 4 - PRIX, REDUCTIONS ET ESCOMPTES

Les prix sont libellés en euros et indiqués hors taxes. Ils seront majorés du taux de TVA applicable au jour de la commande. Expert SA s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer la commande aux prix indiqués lors de son enregistrement.

Le prix du présent contrat sera indexé sur l'évolution de l'indice SYNTEC

Les tarifs sont déterminés en fonction des besoins de chaque Client, à l'aide d'un devis. Expert SA ne pratique aucune réduction ou escompte automatiquement. Ces gestes commerciaux ne peuvent être effectués que sur négociations.

ARTICLE 5 - RÈGLEMENT, ÉCHÉANCES DE PAIEMENT ET PÉNALITÉS DE RETARD.

La commande devient ferme et définitive lors du versement d'un acompte de 30% et de la signature du contrat. Le fait de valider la commande implique pour le Client de payer le prix indiqué sur le bon de commande.

En cas de retard dans le paiement, des pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour les frais de recouvrement, égale à quarante euros, seront appliquées à compter du jour suivant celui où le règlement aurait dû être opéré. Toutes les sommes dues sont en euros. Cette pénalité est due sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

ARTICLE 6 – CLAUSE RÉSOLUTOIRE

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de l'article 5 l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la commande sera résolue de plein droit et cela pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société Expert SA.

ARTICLE 7 - LIMITES DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité de la société Expert SA ne pourra pas être mise en œuvre si la nonexécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure ou de faits indépendants de sa propre volonté.

Expert SA ne pourra en aucun cas être déclarée responsable d'un préjudice financier, commercial ou d'une autre nature, causé directement ou indirectement à son Client par les prestations fournies.

ARTICLE 8 - CONFIDENTIALITÉ

Expert SA s'engage à ne pas exploiter directement ou indirectement, à quelque titre que

ce soit, ni à diffuser ou divulguer les informations auxquelles elle a accès de par ses prestations.

En vertu de la loi « Informatique et liberté » n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de consultation, de modification, de rectification et de suppression des données qu'il a communiquées à EXPERT SA.

ARTICLE 9 - MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES OU PARTICULIÈRES

Expert SA se réserve le droit de modifier, actualiser, ou rectifier les présentes conditions générales de vente, notamment afin de prendre en compte d'éventuelles évolutions législatives, jurisprudentielles ou techniques. Les nouvelles conditions générales de ventes seront alors communiquées au Client via le site internet www.expertsa.fr. Elles peuvent être portées à la connaissance de celui-ci sur demande. Elles s'appliqueront à toute nouvelle commande de prestations du Client.

ARTICLE 10 - RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Les présentes conditions et les contrats subséquents sont régis par le droit français. Le tribunal de commerce de Paris est compétent pour connaitre de tout différend au sujet de l'application des présentes conditions générales ainsi que de leur interprétation, de leur exécution, et des contrats de vente subséquents conclus ; nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, et cela même pour les procédures d'urgences ou conservatoires.

JE DÉCLARE AVOIR LU ET ACCEPTÉ LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE SANS RÉSERVE
SIGNATURE: